

ifications du traité de commerce austro-français ont été échangées cette après-midi. — La Correspondance de Vienne annonce que MM. Delbruck et Philippsborn, délégués de la Prusse pour les négociations relatives au traité de commerce, doivent arriver aujourd'hui à Vienne.

Agram, 18 décembre.  
La Diète de Croatie a adopté aujourd'hui les trois propositions suivantes contenues dans le projet d'adresse :  
1<sup>o</sup> Article 42 de l'année 1861. — L'autonomie du royaume tri-unitaire reste la base invariable dans le rapport du droit public.  
2<sup>o</sup> Le royaume tri-unitaire n'a ni droit, ni devoir, ni voie légale quelconque d'entrer dans la Diète hongroise.  
3<sup>o</sup> Le royaume tri-unitaire est, en vertu de son droit public, engagé à se mettre en rapport direct avec la couronne relativement à son autonomie.

#### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, 18 décembre.  
Un journal qui, à plusieurs reprises, a prouvé qu'il était mieux renseigné que les autres, l'*Etendard*, dont on ne peut méconnaître les attaches officielles, publiait avant-hier un article de son rédacteur en chef, M. A. Vitu, qui se termine ainsi :

« Est-ce à dire que nous contestons aux neutres le droit de se défendre ? Non ; mais nous leur contestons le droit de préparer chez eux des places d'armes pour une flotte et des troupes étrangères. » Il s'agit de la citadelle d'Anvers qui est plutôt un danger qu'une garantie pour la neutralité de la Belgique.

Etant donnée la situation particulière de l'*Etendard*, il s'est trouvé des personnes qui ont voulu voir un rapport plus ou moins direct entre cette déclaration de principes et les projets d'organisation militaire ; car ces personnes admettent que le gouvernement s'occupe d'organiser l'armée en vue d'un remaniement prochain de la carte d'Europe. Ce remaniement s'opérerait d'autant plus aisément que la France aurait une armée plus considérable pour appuyer sa politique. Puisque j'ai parlé d'Anvers, je puis vous répéter ce qu'on me disait ce matin à propos de cette ville. L'Angleterre ne s'opposerait pas à l'annexion à la France d'une partie de la Belgique ; mais à la condition que les provinces flamandes et particulièrement Anvers restassent aux Pays-Bas. Je ne vous garantis pas l'exactitude de ce renseignement.

Le discours de M. Haussmann que publie ce matin le *Moniteur*, quoique prononcé à la fin d'un banquet, a un caractère politique marqué ; il y est parlé de difficultés que l'épée eût tranchées peut-être, mais qui seront résolues par des moyens plus lents et plus laborieux. De quelles difficultés s'agit-il ? Ne devons nous pas supposer que M. Haussmann fait allusion aux compensations que l'agrandissement de la Prusse autorise la France à réclamer ? C'est ainsi du moins que beaucoup ont interprété les paroles du préfet de la Seine.

Vous savez qu'il y a quelque temps on a parlé d'un projet d'extension de l'impôt du timbre aux journaux littéraires ou du moins non politiques. Je vous ai dit que je ne pensais pas qu'il fût sérieusement question de cette nouvelle aggravation des lois sur la presse. Voici que j'entends parler à présent d'un projet différent qui s'il présente encore quelques inconvénients, offrirait en revanche de véritables avantages : Toute feuille politique ou non politique, de grand ou de petit format, serait affranchie du timbre, à condition que toutes ses colonnes fussent exclusivement remplies par la rédaction, c'est-à-dire qu'elles ne contiennent pas une seule ligne d'annonces. Toute feuille qui publierait des annonces serait assimilée à l'affiche et soumise au timbre. Dans ce cas, le timbre serait de 10 centimes pour Paris et de 5 centimes pour les départements.

CH. CAHOT.

Paris, 19 décembre.  
Le bruit de la capture de l'Empereur Maximilien par les Juaristes est démenti ; mais en même temps, on assure que l'Empereur, quelques heures après son entrée aux Tuileries a reçu la nouvelle officielle de l'abdication de S. M. mexicaine.

Les journaux anglais nous apportent un résumé des instructions données par M. Seward au chef de la mission envoyée par les Etats-Unis au Mexique. Il n'y est pas fait mention de l'intervention américaine, mais bien d'une entente entre les Etats-Unis et la France pour l'installation d'un nouveau gouvernement dont le chef serait élu par la nation mexicaine.

Le général Fiery est attendu cette semaine à Paris.  
On dit que le voyage de l'Impératrice à Rome est différé.

L'ouverture de la session qui paraissait fixée au 15 janvier serait renvoyée au 22 ou au 23.

L'exposé financier de M. Fould paraîtra du 10 au 15 janvier : depuis plusieurs années on sait que le ministre attend que les états généraux des douanes lui soient envoyés pour arrêter les derniers chiffres du budget des recettes, ces états lui parviennent du 1<sup>er</sup> au 5 janvier.

La colonie américaine de Paris offre ce soir, au Grand Hôtel, un dîner d'adieu à M. Bigelow, l'ex-ministre des Etats-Unis. Quoiqu'on dise que la réunion ne doit avoir aucun caractère politique, il est probable que les discours et les toasts feront allusion aux rapports des Etats-Unis et de la France.

Je signalerai à votre attention une lettre de Berne, que publie ce matin le *Moniteur* et qui émane probablement de la légation de France en Suisse. Elle nous donne sur la situation des sociétés coopératives en Suisse des renseignements précieux au moment où l'on étudie encore l'organisation des sociétés avant de soumettre cette question si complexe au vote du Corps législatif. Il résulte de la lettre du *Moniteur* que les sociétés de consommation et les sociétés de production ou ateliers d'ouvriers unis se sont peu développées jusqu'à présent, mais qu'il n'en est pas de même pour les sociétés de la troisième catégorie, dites sociétés de Crédit : qui commencent à prendre de l'importance. « Il ne pourrait en être autrement, dit le *Moniteur*, dans un pays qui, comme la Suisse, a des institutions anciennement propres à développer l'initiative individuelle et l'esprit d'association. »

Nous croyons qu'un rapport détaillé sur le fonctionnement des sociétés coopératives en Allemagne et en Suisse, serait un excellent complément à l'enquête sur les sociétés de coopération, ouverte le 4 décembre 1863, et dont les résultats ont été publiés dans un gros volume sorti des presses de l'imprimerie impériale.

M. Thiers fait ou laisse publier les discours qu'il a prononcés dans la dernière session. Le salon de l'ancien ministre, député de Paris, est peut-être en ce moment le centre politique le plus remarqué. On y rencontre des députés de l'opposition et des membres de la majorité qui ne paraissent pas surpris de s'y voir. La situation générale de l'Europe, celle de la France en particulier, et la question romaine forment un fond inépuisable de conversation. On dit que M. Thiers est plus que jamais vaillant d'esprit et plein d'énergie. Nous en sommes enchantés, et nous regretterions vivement d'être privés de sa parole. C'est un admirable orateur ; il excelle à élucider les questions financières les plus ardues, et si l'on ne partage pas ses opinions on ne peut nier ses merveilleuses facultés ; et ces facultés se développent surtout avec l'âge quand il n'est pas au pouvoir. M. Thiers est par essence un homme d'opposition, et c'est pour cela qu'il a été envoyé à la Chambre par les électeurs parisiens ; mais la majorité d'entre eux ne voudrait pas le voir à la tête des affaires. Quoiqu'il en soit, M. Thiers est un homme considérable, et il

est à présent le point de ralliement d'un certain groupe de personnages politiques qui comptent pour la position et pour la fortune.

On dit que plusieurs des écrivains éreintés par M. Louis Veuillot se proposent de lui envoyer en guise d'étrennes des réponses imprimées. Le public y trouvera son compte.

On sait que le baron J. de Rothschild est parti pour Florence ; il serait possible, vu la situation nouvelle de l'Italie, qu'une maison Rothschild fût installée dans cette capitale et dirigée par un des fils du puissant banquier.

CH. CAHOT.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos autres correspondances :

Paris, 19 décembre.  
L'Empereur présidera lui-même le conseil d'Etat pendant les débats qui auront lieu au sujet du projet de loi sur la réorganisation militaire.

Le nonce du Pape a été reçu hier aux Tuileries par LL. MM. On croit qu'il s'agissait dans cette audience de la remise par Mgr Chigi d'une lettre autographe de Sa Sainteté relative au voyage à Rome de l'Impératrice, lettre exprimant, dit-on, la plus vive satisfaction. Comme vous le voyez, le départ de S. M. Eugénie, pour la capitale pontificale continue à tenir la première place dans les préoccupations à l'ordre du jour. Ce que l'on s'accorde généralement à penser, c'est que si les premiers résultats de la mission Tonello sont favorables, la date du départ de l'Impératrice sera aussitôt fixée avec certitude.

La commission chargée de la répartition des secours aux victimes des inondations vient de publier son rapport au gouvernement. Il en résulte que les pertes éprouvées se totalisent par 21,244,804 fr. Sur la totalité des souscriptions recueillies, une somme de 3,777,917 fr. 89 c. sera distribuée immédiatement, déduction faite de 280,000 fr. répartis entre les localités éprouvées par le fléau. On persiste à croire qu'une demande de crédit sera présentée au Corps législatif lors de la discussion du budget rectificatif de 1866.

Un arrêt de la Chambre des mises en accusation du tribunal de la Seine, renvoie devant la police correctionnelle 22 prévenus dans l'affaire dite des *Etudiants*. Ce qui est grave, c'est qu'il s'agit de société secrète, délit emportant facultativement pour l'autorité administrative, le droit de déportation.

L'affaire viendra au tribunal dans la première quinzaine de janvier.

Vous avez nécessairement entendu parler de plusieurs disparitions qui ont été signalées à Paris depuis quelque temps, sans qu'on ait pu retrouver aucune trace des individus disparus. Un nouveau fait du même genre vient encore de se produire. Cette fois, c'est un clerc d'huissier qui parti mardi dernier pour faire différentes courses, n'a donné depuis cette époque aucune nouvelle de lui. Toutes les démarches faites pour le retrouver sont jusqu'ici restées infructueuses.

On ne sait quelle explication donner à ces disparitions réitérées et on commence à en éprouver une certaine inquiétude. Il est probable, cependant, que l'attention de l'autorité ne tardera pas à se porter sur ce sujet (si ce n'est pas déjà fait), et que l'on arrivera à connaître les causes de ces faits et à les faire cesser.

La nouvelle financière du jour est l'avis du Conseil d'administration du Crédit mobilier portant qu'il n'y aura pas d'a-compte de dividende à distribuer aux actionnaires, pour les actions anciennes. Cet avis n'a surpris personne ; car on s'attendait à ces tristes étreintes, aussi le Mobilier a été éprouvé par une forte baisse ainsi que les sociétés qui sont ses satellites.

De temps en temps, on rencontre dans les plus humbles fonctions le nom de

quelque grande famille. C'est ainsi que l'on annonce de Ruffec la mort à l'hospice de cette ville du comte de Buserrolles, qui a été pendant plusieurs années garde-champêtre. Le chef de cette famille, l'une des plus anciennes du Poitou, est actuellement à Paris, où il exerce la profession de menuisier.

Le théâtre du Châtelet a donné hier la première représentation du *Diable boiteux*, grande revue parisienne dont les auteurs sont MM. Clairville, Ernest Blum et Alexandre Ham. L'hiver actuel passera sur cette pièce sans que son succès soit épuisé. Elle ne compte pas moins de trente tableaux, mais les scènes qui se déroulent sous les yeux du public sont empreintes de tant de verve, d'esprit et de gaieté que le rire qui nous prend au lever du rideau se prolonge longtemps encore après sa chute.

Préparez-vous à entendre répéter pendant tout l'hiver également une chanson du troisième acte du *Diable boiteux* que six virtuoses ambulants entonnent sur le boulevard du Temple ; elle a pour refrain : *Ote donc les pieds de là* avec un air nouveau de M. Victor Chéri. En voici comme spécimen le quatrième et dernier couplet :

L'étranger avec vaillance  
Sait combattre, mais  
A remettre les pieds en France  
S'y songeait jamais,  
Plein d'un valeureux délire,  
Criait : Halte-là !  
On nous entendrait lui dire :  
Ote donc les pieds de là !...  
Mon p'tit père, holà !...  
Le sol que voilà  
Ca brûle, halte-là !  
Ote donc les pieds de là !...

Pour toute la correspondance, J. REBOUX

La banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte à 3 1/2.

La princesse Clotilde est accouchée d'une fille.

Le *Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais* a reçu le *Communiqué* suivant :

Dans son numéro du 18 décembre, le *Propagateur* contient un article intitulé : « La note du *Moniteur* sur la réorganisation de l'armée, » et commençant par ces mots : « Pour répondre au désir que nous ont exprimé plusieurs de nos lecteurs nous reproduisons le passage le plus important de la note du *Moniteur*, »

Puis vient à la suite de cet article, dans le même numéro, un entrefilet portant pour suscription : « L'élection du *Pas-de-Calais*, » et ainsi conçu : « M. Florent-Lefebvre a déclaré qu'il ne voterait pas le projet de loi sur la réorganisation militaire, dans les conditions indiquées par la note du *Moniteur*. »

En d'autres termes, le *Propagateur* veut insérer que la partie de la note du *Moniteur* qu'il lui convenait de reproduire, a fait intervenir ce qu'il appelle le *désir de plusieurs de ses lecteurs* et s'appuie sur ce *désir* pour mutiler cette note et altérer la vérité.

Au point de vue des sympathies que le *Propagateur* accorde à la candidature de M. Florent-Lefebvre, ce peccédé est sans doute des plus ingénieux, mais on peut lui reprocher de paraître manquer de loyauté.

Le devoir de l'administration est de rétablir les faits et de ne pas laisser l'opinion publique sous l'impression des citations tronquées du *Propagateur*. En dehors de toutes questions électorales, il importe que nos populations, dont le patriotisme ne s'égarera jamais, soient édifiées sur les impérieuses nécessités qui ont motivé le projet de réorganisation militaire, sur l'esprit de justice qui l'a dicté, sur les avantages que la France doit en retirer sans que l'intérêt des classes laborieuses soit compromis, et notamment sur la bonne foi de quelques-unes des oppositions qu'il rencontre.

Dans ce but, le *Propagateur* est invité à reproduire in extenso la note du *Moniteur*, note dont, suivant le *désir* si opportunément exprimé par plusieurs de ses lecteurs, il n'a publié que des passages incomplets dans son numéro du 18 décembre.  
(Suit le texte du projet sur l'organisation de l'armée.)

#### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous croyons devoir signaler à MM. les membres de la Commission de salubrité l'état déplorable dans lequel se trouvent les rues de la *Guinguette* et de la *Gaité*. Des montagnes de fumier et d'immondices qui y sont accumulées rendent la circulation littéralement impossible ; l'écoulement des eaux de toutes sortes n'a plus d'issue et des ruisseaux boueux et infects, qui n'aboutissent même pas à l'aqueduc, font de ces rues de véritables foyers pestilentiels. La vue et l'odorat ont singulièrement à souffrir d'une inspection faite dans l'intérieur de ces maisons où le hasard nous a conduit.

La Commission de salubrité a déjà bien mérité de la reconnaissance publique ; nous devons supposer qu'elle n'ignore pas ce qui se passe ; nous faisons un appel au zèle intelligent dont elle a donné tant de preuves ; il est impossible qu'elle ne réclame pas d'urgence l'application des mesures qui intéressent l'hygiène publique.

Si, comme l'a fort bien dit un de nos honorables concitoyens, « l'insalubrité des habitations ouvrières n'est pas la seule cause du fléau qui a fait un si grand nombre de victimes, elle en est, du moins, une des principales. » Il faut donc améliorer, sans délai, la demeure de nos artisans.

Ce devoir incombe nécessairement aux mandataires élus de la population ; l'autorité municipale a le droit et le devoir d'apprécier et d'agir. C'est à elle qu'il appartient de prendre des mesures énergiques. Si ces mesures nuisent aux intérêts de certains propriétaires, il y a, à côté des motifs d'intérêt privés, une question d'humanité que le cas d'utilité publique doit permettre à l'autorité de résoudre *ex officio*.

J. REBOUX.

Il circule en ville des bruits exagérés sur l'augmentation des droits d'octroi sur les boissons alcooliques. Pour tenir nos lecteurs en garde contre ces rumeurs, nous croyons pouvoir affirmer que cette augmentation sera peu sensible : il y aura, nous assure-t-on, 1 fr. 20 à l'hectolitre sur les vins et à 4 fr. à l'hectolitre sur l'alcool, soit 2 fr. sur les eaux-de-vie à 50 degrés.

Deux sociétés viennent de se former à Lille pour organiser un grand établissement de docks et magasins généraux.

On se plaint du service des omnibus de Roubaix à Tourcoing, et de la suppression de plusieurs départs.

Il serait juste d'exiger, dans l'intérêt du public, l'exécution rigoureuse du cahier des charges de cette entreprise et de faire afficher le règlement dans l'intérieur des voitures.

Nous savons que des plaintes ont été adressées à l'administration municipale ; nous ne doutons pas qu'il y soit fait droit immédiatement.

La négligence de l'entrepreneur et le manque de surveillance mécontentent les voyageurs.

Voici une lettre qui nous est adressée à ce sujet :

rosée sur son visage. C'était parce que le scélérat feignait une excessive tristesse et avait assez de puissance sur lui-même pour forcer son visage à pâlir et ses yeux à verser des larmes ; mais la cicatrice n'était pas aussi complètement sous l'empire de sa volonté, et elle trahissait la joie qui venait caresser le cœur de l'assassin aux douces et affectueuses paroles de la jeune fille.

Ces paroles lui laissaient en effet espérer qu'il parviendrait à atteindre entièrement son but. Il avait bien pris la reconnaissance des dix mille couronnes au jeune homme assassiné ; il avait bien, à ce qu'il croyait, enfoui dans la sombre cave les preuves de son crime ; mais ce n'était pas assez pour lui. Pour s'estimer payé du meurtre affreux de son ami, pour rester riche, grand et honoré, il lui fallait obtenir pour femme la belle Marie Van de Werve. Il savait bien que cela ne pouvait arriver que longtemps après ; cependant, dès le jour même de l'assassinat, il avait commencé à calculer et à régler toutes ses paroles et toutes ses actions de façon à ce qu'il dût prendre un jour infailliblement, autant que possible, la place de Geronimo dans le cœur de Marie. Il se tenait d'avance assuré du consentement du père de la jeune fille. C'était pour atteindre ce but qu'il feignait une tristesse excessive et versait des larmes silencieuses en fixant les yeux sur Marie, comme si les souffrances de la jeune fille lui navraient le cœur.

Il saisit en ce moment la main de Marie qui pleurait toujours, et dit :

— Ne soyez pas aussi abattue, Marie ; tout espoir n'est pas perdu. Cette nuit il m'est passé dans l'esprit une idée... une

idée étrange... Si cette inspiration ne me trompe pas, il y a encore des motifs fondés de s'attendre à l'heureux retour de Geronimo.

— Oh ! parlez, Simon ! dit Marie avec un sourire plein d'anxiété. Dites, quelle est cette bonne idée ?

Le signor Turchi baissa la tête avec un embarras affecté.

— Impossible, mademoiselle, c'est un secret qui ne m'appartient pas, murmura-t-il.

— Hélas ! cette consolation m'est donc refusée ! dit la jeune fille avec désespoir.

— Allons, Simon, ne montrez pas de mauvaise volonté, dit M. Van de Werve. A quoi bon nous rendre joyeux et éveiller notre curiosité pour nous attrister ensuite par votre silence ? Ne citez pas de noms, mais laissez-nous du moins entrevoir jusqu'à quel point nous pouvons espérer.

Simon Turchi haussa les épaules.

— Ah ! signor, dit le vieux Deodati d'un ton de reproche, cela n'est pas généreux de votre part. Tout à l'heure, avant la bourse, vous alliez me confier le secret et je le saurais déjà si quelques négociants n'étaient venus troubler notre entretien. Dites-le-moi, maintenant.

Simon jeta un regard oblique sur la jeune fille et parut vouloir dire que sa présence l'empêchait de satisfaire au vœu exprimé par le vieillard.

— Marie, je t'en prie, va retrouver ta duègne, dit M. Van de Werve. Toutes ces émotions te secouent trop et te rendent malade ; si j'apprends quelque chose qui ait de l'intérêt pour toi je viendrai te le communiquer à l'instant mon enfant.

La jeune fille se leva silencieusement et

lança un regard de mélancolique reproche à Turchi.

— Ne m'accusez pas, bonne Marie ! dit celui-ci d'une voix suppliante ; je suis profondément navré de devoir vous attrister ; mais soyez sûre que ce que je fais, c'est par affection pour Geronimo et pour vous.

Sans répondre à cette excuse, la jeune fille obéit au désir de son père et sortit à pas lents de la salle.

— Eh bien, dit M. Van de Werve, quel est ce secret dont vous voulez nous faire part ?

— Je suis dans un grand embarras, répondit Turchi en secouant la tête d'un air de doute ; mon intention était de parler au signor Deodati seul de cette affaire ; peut-être me rendrai-je coupable d'une blâmable indiscretion en vous révélant à vous aussi, M. Van de Werve, un secret qui dans d'autres circonstances du moins...

— Non, non, pour l'amour de Dieu, laissez ces détours superflus ! s'écria le signor Deodati surexcité par l'impatience. Pourquoi M. Van de Werve ne pourrait-il pas savoir ce qui, à votre avis, peut nous mettre sur la trace de mon pauvre neveu ?

— Eh bien, j'y suis forcé ! dit Turchi avec un soupir. Approchez tous deux et écoutez.

Dès que Deodati et M. Van de Werve eurent avancé leurs sièges, Simon dit d'une voix contenue comme s'il craignait que quelque autre personne pût l'entendre :

— N'avez-vous pas remarqué, monsieur Van de Werve, que depuis quelque temps Geronimo était inquiet et agité ; qu'au milieu des plus joyeux entretiens son esprit semblait parfois absent ; en un mot qu'un

étrange souci semblait le poursuivre ?

— Oui, vraiment je l'ai remarqué, répondit M. Van de Werve.

— Et vous, signor Deodati ?

— Moi aussi. Que voulez-vous dire ?

— Il y a environ un mois que Geronimo lorsque je l'interrogeai sur la cause de sa mélancolie, me confia en termes vagues et obscurs qu'il avait perdu au jeu une somme assez considérable...

— Au jeu ? demanda M. Van de Werve stupéfait.

— Geronimo était-il donc joueur ? s'écria Deodati avec une indignation contenue.

— C'est assez l'habitude à Anvers de jouer de l'argent et souvent beaucoup d'argent, continua Simon Turchi. Je n'ai cependant jamais remarqué que mon ami Geronimo eût la passion du jeu. Quoi qu'il en soit, il me fut impossible de savoir contre qui il avait perdu. Il ne voulut pas me dire non plus le montant de sa perte. Sa mélancolie et son inquiète agitation prévenaient de ce malheureux événement. Il tremblait de crainte et d'anxiété, dans la certitude que son oncle découvrirait dans sa caisse et dans les livres de sa maison de commerce qu'il manquait une forte somme sans justification ni indication... J'ai voulu lui avancer l'argent qui lui manquait ; mais il s'y est refusé absolument, parce que l'idée de tromper ainsi son oncle l'effrayait bien plus encore que la colère probable de celui-ci.

Cette révélation avait frappé de stupeur et de douleur le vieux Deodati. Rien ne pouvait plus blesser l'honorable et scrupuleux gentilhomme que la pensée que Geronimo avait été assez imprudent, assez léger et assez ingrat pour risquer

au jeu les fonds de sa maison de commerce.

Tout tremblant d'émotion, il dit :

— Cette perte est considérable, dites-vous ! A combien s'élevait-elle ?

— Je n'en sais rien, signor ; peut-être les livres de commerce vous donneront-ils le mot de cette triste énigme.

Il y eut un court silence. M. Van de Werve regardait fixement le parquet ; le signor Deodati se passait la main sur le front et était plongé dans de pénibles réflexions.

Turchi laissa passer quelques instants sous l'influence de sa révélation et regardait, sur ces entrefaites, d'un œil inquisiteur, tantôt l'un, tantôt l'autre de ses interlocuteurs pour pénétrer ce qui se passait dans leur âme. Puis il dit à Deodati :

— Vous ne voyez que le mauvais côté de l'affaire, signor. Si elle n'avait pas aussi un heureux revers, ma bouche eût assurément gardé jusqu'au tombeau le secret que m'a confié un ami. Tous, jusqu'ici, nous craignons, que dis-je ? nous nous tenions pour certains que le pauvre Geronimo était tombé sous le fer des assassins, n'est-ce pas ? Savez-vous ce que, depuis cette nuit, je crois pouvoir penser ?

Les deux vieillards le regardèrent d'un air interrogatif.

— Je crois que Geronimo a fui la colère de son oncle et a quitté la ville et le pays.

— Impossible ! s'écria M. Van de Werve.

HENRI CONSCIENCE.

La suite au prochain numéro.